

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 06 JUIN 2024

Date de convocation : 31 mai 2024

Date d'affichage : 31 mai 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Nombre de Conseillers présents : 13

Nombre de Conseillers votants : 15

Etaient présents : Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUS, BRIARD, NABUCET, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme CUCULI pouvoir à Mme MARTIN, Mme DURAND pouvoir à Mme NABUCET, M RENOARDIERE

Etaient absents : MM BELLANGER, LEMOINE

M GREBERT est nommé secrétaire.

RAPPORTEUR : Mme CHATELLIER

DELIBERATION N°2024-2-037 : Demande d'aide financière par l'association « Les Restos du Cœur »

Par délibération n°2023-2-062 du 25 octobre 2023, le Conseil municipal avait décidé d'attribuer une aide à l'association des Restos du Cœur d'un montant de 500 € auprès du magasin Coccinelle de Fréhel sous forme de paiement de factures, compte ouvert ou bons d'achat correspondants à leur besoin à savoir des produits alimentaires hors alcool.

Il est proposé de reconduire cette aide pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer pour l'année 2024 une aide à l'association des Restos du Cœur d'un montant de 500 € auprès du magasin Coccinelle de Fréhel sous forme de paiement de factures, compte ouvert ou bons d'achat correspondants à leur besoin à savoir des produits alimentaires hors alcool,

DIT que cette dépense sera imputée à l'article 658822 du budget communal,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,

Michèle MOISAN

Le Secrétaire,

Cédric GREBERT

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 10 juin 2024

Le Maire,

Michèle MOISAN